

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00483

CHARTRE DE COOPÉRATION CULTURELLE – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - PROJET EAC SAINT-ETIENNE – MARCHES ITINÉRANTES SUR LA MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyril BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Pascal GONON, M. Robert KARULAK, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - PROJET EAC SAINT-ETIENNE – MARCHES ITINERANTES SUR LA METROPOLE

Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle signée en 2019, souhaite « faciliter la coopération des acteurs culturels pour favoriser la création et le développement culturel vers tous les publics de la Métropole ».

Dans ce cadre, un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé auprès des communes signataires de la charte pour « favoriser l'émergence et la création de projets d'Education Artistique et Culturelle ». Il s'adressait aux structures culturelles ou institutions culturelles du territoire.

À la suite de cet appel à manifestation d'intérêt, la Commune de Saint-Etienne, a déposé un projet en lien avec Saint-Etienne Métropole.

Le projet de Marches Itinérantes sur la Métropole, propose un théâtre d'improvisation, qui s'articule autour de 4 temps :

- la collecte d'interviews,
- la marche,
- le travail d'improvisation sur canevas (fournis par les interviews),
- la constitution du public, le spectacle à proprement parler, suivi du temps d'Assemblée.

L'itinéraire prévu pour les Marches d'été sur le territoire Métropolitain est : Saint-Etienne – Saint-Chamond – la Terrasse-sur-Dorlay – la Chapelle Villars – Sainte-Croix-en-Jarez – Rive de Gier – Chazelle sur Lyon – Andrézieux-Bouthéon.

Elles se sont déroulées du 26 au 31 août 2024. Dans chaque commune traversée il y a eu les 4 temps du projet. Les publics visés sont les habitants des villages et villes traversées.

Le budget global de ce projet est de 28 000 €.

Une convention de partenariat est signée entre la Ville de Saint-Etienne, la Compagnie « Augustine Turpaux » et Saint-Etienne Métropole pour définir les devoirs et obligations de chacun et les modalités de versement de la participation financière de Saint-Etienne Métropole.

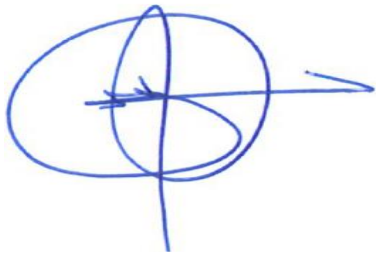
Il est proposé d'accorder une participation financière de 8 000 € à la compagnie « Augustine Turpaux » afin de réaliser ce projet pour et avec les habitants des villages et villes traversées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une participation financière de 8 000 € pour le projet porté par la compagnie Augustine Turpaux ;**
- **approuve la convention de partenariat dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif de la Charte de Coopération culturelle à intervenir avec la Ville de Saint-Etienne, la Compagnie « Augustine Turpaux » et Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de partenariat ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture des exercices 2024.**

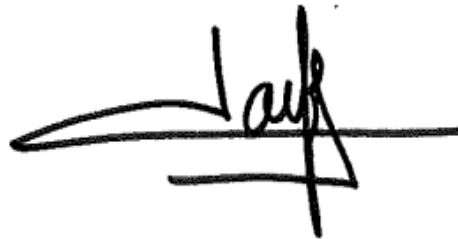
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice- Présidente



Sylvie FAYOLLE